

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 15 DECEMBRE A 20H30

L'an deux mil vingt-et-un le mercredi 15 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Bricqueboscq légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Hubert COLLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 15

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, QUELLIER-LAHAYE Marine, DABROWSKI Stanislas, COTTEBRUNE Gilles, RENOUF Jessica, HAMELIN Dominique, POULAIN Thierry, BEAUGRAND Nicole, MILLET Florence, LETABLIER Marion, LEMAUX Fabienne, BIHEL François, HUREL Jean-François, LANIEPCE André

Procuration : GARCIA Laurence donne pouvoir à LETABLIER Manon.

Secrétaire de séance : Monsieur DABROWSKI Stanislas

Date de convocation : 9/12/2021

Date d'affichage : 9/12/2021

Les membres du Conseil Municipal approuvent à unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2021.

DEL 054-2021 : Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une indemnité de gardiennage de l'église à Monsieur l'Abbé HAUPAIS, prêtre domicilié au presbytère de LES PIEUX, d'un montant de 120,97 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, décide :

- **D'ATTRIBUER** une indemnité de gardiennage pour l'année 2021 de **120,97 €**,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer et à mandater toutes les pièces relatives à cette délibération.

DEL 055-2021 : SDEM50 – Aménagement Eclairage Public du Parking « Mairie »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'aménagement du parking « Mairie » pour ce qui relève de l'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 14 600 € HT, pour le remplacement des 4 luminaires par le modèle : Luminaire Irridium Philips – Mât RAL1013 – Blanc perlé. Conformément au barème du SDEM 50, la participation de la commune de Bricqueboscq s'élève à environ 8 480€ HT (6 120 € par le SDEM50).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux liés à l'éclairage public pour l'aménagement du parking « Mairie ».
- **DEMANDE** au SDEM50 que les travaux soient achevés pour août 2022 (date prévisionnelle),
- **ACCEPTÉ** une participation de la commune de 8 480 € HT,
- **S'ENGAGE** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au Budget Communal,
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- **DONNE** pouvoir à leur Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

DEL 056-2021 : Autorisation de signature du Procès-Verbal de restitution des voiries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le CGCT article L5211-25-1 portant sur la réduction des compétences de l'EPCI,

Vu délibération du 29/06/2017 de la CAC concernant la restitution aux communes, de la compétence optionnelle « voirie » au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire informe de la signature du procès-verbal de restitution de voirie entre la CAC et la Commune de Bricqueboscq et demande l'autorisation de signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'AUTORISER** la signature du procès-verbal de restitution des voiries,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet de faire de l'enseignement musical à l'école sur le territoire des Pieux.

Madame Marine QUELLIER-LAHAYE, 1^{ère} adjointe au Maire, fait part au Conseil Municipal qu'une demande de DETR sur l'année 2021 a été effectuée pour l'aménagement du Bourg. En cas de refus, un nouveau dossier sera ré effectuée en 2022. La finalisation de la maquette du bulletin municipal 2022 sera effectuée avant la fin de l'année.

Monsieur Stanislas DABROWSKI, 2^{ème} adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a représenté Monsieur le Maire lors de la réunion de la commission sur les équipements sportifs et sécurité baignade. Il informe que le SDIS est satisfait de la mise en place des matériels pour la baignade.

Monsieur Gilles COTTEBRUNE, 3^{ème} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la commission voirie sera à prévoir.

Madame Jessica RENOUF conseillère municipale, informe les membres du Conseil Municipal des effectifs des élèves actuels de l'école : 157 élèves ; l'effectif prévisionnel 2022/2023 est de 152 élèves. Le RPI Bricqueboscq/Grosville prévoit un voyage scolaire en mai 2022, si le contexte sanitaire le permet.

Monsieur François BIHEL, conseiller municipal, informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion d'information d'ENEDIS du 26 novembre 2021.

Monsieur André LANIEPCE informe les membres du Conseil Municipal de l'élection de Jean-François Lamotte, président du Pôle de Proximité des Pieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.